

ARRETE

Nous, Maire de la ville de Mont-Saint-Aignan ;
- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** l'ensemble des arrêtés municipaux ;
- **Considérant** la demande du service culturel de la ville de Mont-Saint-Aignan, afin de permettre l'organisation du spectacle « bonnes nouvelles » en partenariat avec la métropole Rouen Normandie dans le cadre du festival « Jour de Fête »,

ARRETONS CE QUI SUIT :

Article 1 : L'accès au terrain stabilisé (de couleur rose) du Centre de loisirs et de rencontre Rosa Parks rue Francis Poulenc sera interdit au public sur une superficie d'environ 300 m², située côté sud/ouest délimitée par des barrières Vauban et de la rubalise,

Le dimanche 23 juillet 2023 de 9h00 à 20h00

Article 2 : Seuls les personnels de la ville de Mont-Saint-Aignan, les personnels de la métropole Rouen Normandie et la troupe de spectacle pourront accéder au site en dérogation de l'article 1.

Article 3 : Seuls les véhicules de la ville de Mont-Saint-Aignan, de la métropole Rouen Normandie et de la troupe de spectacles sont autorisés à accéder à la partie du terrain stabilisée citée à l'article 1.

Article 4 : Les conducteurs des véhicules cités à l'article 3 devront être vigilants lors de leur circulation sur le site engageants leur responsabilité en dérogation à l'article 1,

Article 5 : Le public se rendant au spectacle pourra accéder à pied au terrain stabilisé

Article 6 : La signalisation réglementaire sera mise en place par le service culturel de la ville de Mont-Saint-Aignan au plus tard une semaine avant le 22 juillet 2023.

Article 7 : Madame la directrice générale des services de la Ville, monsieur le directeur départemental de la sécurité publique, le service de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mont-Saint-Aignan le 10 juillet 2023

Catherine FLAVIGNY



Maire,

Certifié exécutoire par publication en date du **18 JUIL. 2023**

Copies transmises par le service culturel de la ville :

Police Nationale / Municipale
SDIS Groupement Sud
MÉTROPOLE Rouen Normandie
CTM (moyens généraux)
Service communication

